

DEPARTEMENT

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DE LA

Charente-Inférieure

Commune de ROYAN

ARRONDISSEMENT

ROCHEFORT

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

CANTON

Séance du 26 AVRIL 1946.

ROYAN

OBJET :

CREATION D'UN
FICHER COMMUNAL

L'an mil neuf cent quarante-six le vingt-six du mois d'Avril
le Conseil Municipal de ROYAN s'est assemblé
au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. REGAZONI

46047

en session } ordinaire
 } d'après convocations faites le 20 Avril 1946.
 } extraordinaire

NOMBRE

de Conseillers municipaux
ayant pris part au vote :

Etaient présents : MM. Regazoni, Dasseux, Rochedereux, Veyssière,
Pérodeau, Mme Parizet, MM. Baudet, Simon, Domecq, Conge,
Boulerne, Prugnaud, Arrivé, Prot, Savignac, Eounil, Bouchet,
Chollet.

DATE

de l'affichage, à la porte
de la mairie, du compte
rendu de la séance :

~~Excusés~~ Excusés: MM. Julien, Thomas, Chazeaud, Sénélier,
Ollivier, Couzinet, Grussenmeyer, Melle Rikosky.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été,
conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à l'élec-
tion d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Conge ayant obtenu la majorité des suffrages, a été
désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

Le Conseil accepte la proposition de Monsieur le Maire, pour
que soit créé un fichier communal des habitants ou propriétaires sinis-
trés de ROYAN.

Ce travail sera rétribué à raison de 0 f.75 par fiche et sera
mandaté sur le crédit affecté aux "frais de bureaux", Chap. II, Art. I.
du Budget Primitif 1946.

Pour extrait conforme,
LE MAIRE,



[Handwritten signature]

*204-1/2
le 29-7-46*

Fait et délibéré à ROYAN
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. les membres présents à la séance

VU

La Rochelle, le 18 Mai 1946

POUR LE PREFET

Le Chef de Division Délégue
Signé: Illisible.

N'ont pas signé : MM.

Si le vote a eu lieu au scrutin public, établir à la suite la désignation de leur vote. (Art. 51 de la loi du 5 avril 1884).

Mentionner à la suite la cause qui les a empêché de signer (Art. 57 de la loi municipale).

Pour extrait conforme :

Le Maire,

POUR COPIE CONFORME

Royan, le 21 Mai 1946

LE MAIRE,

SAINTARD, Imprimeur

38, quai St-Nicolas, La Rochelle

